

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 octobre 2000



COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>N° du rapport</i>		<i>Page</i>
	Préambule	<i>p. 3</i>
01	Approbation de la convocation d'urgence	<i>p. 6</i>
02	Résiliation anticipée partielle du bail emphytéotique passé avec le SUA Omnisports sur le complexe d'Armandie	<i>p. 8</i>
03	SAOS Sporting Union Agen Lot-et-Garonne - Convention de prestation de services	<i>p. 29</i>
04	Développement de l'école de rugby du SUA - Avenant à la convention de partenariat avec l'association SUA Rugby	<i>p. 32</i>

Mes Chers Collègues, je ne peux pas commencer cette séance sans exprimer, comme je l'ai fait par écrit, à notre ami Gérard Angotti toute notre émotion, notre sympathie, notre compassion et notre amitié profonde dans le malheur qui vient de le frapper. Nous avons en début de séance une pensée émue pour lui dans l'accompagnement de l'épreuve qu'il est en train de vivre.

Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je donne lecture des pouvoirs

- de Mme FRANCOIS-PONCET au Dr CHOLLET, Maire
- de M. ANGOTTI au Dr TISSOT, Conseiller Municipal
- de M. CONSTANS à M. RAUNIER, Adjoint au Maire
- de M. DELAGE à M. LATOUR Conseiller Municipal
- de M. MARLIAC à M. MATEOS, Conseiller Municipal
- de M. CASSE à Mme MAIOROFF, Premier Adjoint
- de Mme VOGIN à M. DIONIS du SEJOUR, Adjoint au Maire

Le secrétaire de séance est M. ROBERT.

Je vous remercie d'avoir répondu à la convocation d'urgence que je vous ai adressée, sur un sujet qui émeut au plus haut point nos concitoyens, bien au-delà des limites de la commune d'Agen.

Vous l'avez appris comme moi, le Sporting est en risque immédiat de relégation s'il ne satisfait pas aux exigences que va lui poser le 3 novembre prochain la Commission de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle et de Gestion.

Dans cette mise en question, deux volets :

- * la vérité des comptes du Club,
- * la présentation d'un budget prévisionnel permettant de mener à bien la saison 2000-2001 avec un déficit établi, ces jours derniers, à 8 millions environ.

A ce titre, le Club effectue un appel général auprès de toutes les forces vives qui l'entourent, pour un apport substantiel en argent frais, et se retourne donc aussi vers les collectivités locales.

Je tiens à vous dire combien je partage la réaction d'effarement, sinon de colère de beaucoup d'entre nous, face à la situation de gestion défectueuse du club, au moment justement où l'équipe première accumule des résultats pleins de promesses.

Faut-il rappeler que l'aspiration des Agenais est à la rigueur dans l'utilisation de l'argent public. Il nous a été donné à nous quitus de cette utilisation de l'argent public par la Chambre Régionale des Comptes; et nous avons reçu cela comme un véritable hommage.

Il n'est pas question, cependant, de jeter l'anathème sur qui que ce soit. Le passage de l'amateurisme au professionnalisme, trop rapide, au sein d'un tissu associatif où interfère un grand nombre de bonnes volontés, sans qu'une organisation structurée et expérimentée ait pu se mettre en place, est en grande partie à l'origine de cet état des choses.

Les décisions que nous allons prendre, je tiens à le dire ici d'ores et déjà, ne peuvent se concevoir que dans le rétablissement d'une véritable transparence, et que dans le cadre d'une transformation dans l'organisation du Club garantissant la fiabilité de la gestion et sa pérennité.

L'effort très important de la collectivité, répond à deux raisons principales :

1) le rugby est à Agen un élément constitutif essentiel de la culture populaire de la ville Il y a pour le pays d'Agen, une manière de se rencontrer, de prendre du plaisir ensemble dans l'exercice d'un sport où s'exprime avec bonheur tout le génie local.

Ce n'est pas par hasard que les rencontres d'Armandie réunissent chaque fois plus de 6000 personnes.

Nous avons, dans notre manière d'être, besoin de ces champions, de ces éducateurs, de ces dirigeants, de ces bénévoles, au service d'une jeunesse qui s'accomplit en ce rugby qui déploie à la fois les talents individuels de chacun, et l'esprit d'équipe.

2) le rugby est un des éléments de notre stratégie territoriale. En ce début de 21^{ème} siècle, il est porteur d'une image moderne, positive de notre art de vivre. En cela, il est un atout indiscutable dans ce qui fait l'attractivité et le rayonnement de la moyenne Garonne.

C'est pourquoi les éléments constitutifs de ce soutien sont, tout le monde l'a compris :

1) D'abord le souci de répondre vite et solennellement par l'appui indiscutable d'un conseil municipal d'urgence à la crise du moment.

2) C'est ensuite, d'apporter une réponse de la ville qui soit une réponse d'intérêt général. Il s'agit d'affirmer et d'affermir la maîtrise municipale sur Armandie, poumon vert de la ville, qui pouvait être confisqué dans le cadre d'une transaction "capitalistique" hors de notre portée, sans que nous puissions intervenir.

Nous mettons ainsi à l'abri, et plus que jamais à la disposition du rugby, un patrimoine construit grâce à l'effort de tous pendant près d'un siècle, et dont nous sommes fiers.

3) Enfin, la ville s'implique de façon plus directe encore et plus forte, dans l'école du rugby, dans un accompagnement des jeunes qui s'initient au noble art, et qui ont été, il faut bien le dire, les grands oubliés dans cette mutation d'ensemble.

Disons bien enfin, que le montage d'urgence que nous proposons ce soir ne pourra pas être répété.

Si nous intervenons aussi fortement pour franchir l'échéance du 3 novembre, nous aurons aussi à réfléchir et à prendre position dans un deuxième temps, sur l'avenir du Club qui se situe désormais dans un monde professionnel.

Nous aurons à trouver, d'ici juin, les solutions qui devront permettre de répondre à l'environnement qui nous est soumis.

Telles sont, Chers Collègues, les réflexions que m'inspirent au départ, les dossiers que nous allons présenter.

01 - APPROBATION DE LA CONVOCATION D'URGENCE

Docteur CHOLLET, Maire

Le SUA Rugby, club phare et figure emblématique de notre ville, traverse une crise grave.

Alors que le rugby devient, par l'organisation de grandes compétitions nationales et internationales, un sport de plus en plus médiatique,

- alors que sa professionnalisation va permettre aux villes qui hébergent des clubs prestigieux de bénéficier de retombées économiques de plus en plus significatives,

- alors que sur le plan local notre équipe a réussi son début de saison, ce qui nous permet d'envisager des résultats sportifs prometteurs,

une crise financière sans précédent à Agen, mais qu'ont connu bien d'autres clubs dans d'autres sports, atteint la SAOS S.U. Agen Lot-et-Garonne.

Le 3 novembre prochain, la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion a convoqué les dirigeants de la SAOS qui auront à apporter la preuve de sa viabilité, de son redressement financier et de sa capacité à assurer sa présence dans l'élite nationale pour la saison en cours.

A l'issue de l'examen des comptes et de la situation du club, la D.N.A.C.G. peut être amenée à prendre envers celui-ci des sanctions allant jusqu'à la relégation.

Les dirigeants du S.U.A. ont sollicité la Ville pour définir de nouvelles relations partenariales. Ils ont simultanément sollicité le Département et fait appel aux agenais, au milieu économique et aux joueurs.

Pour ce qui est de la ville d'Agen, nous pouvons contribuer à ce renforcement de deux manières :

La nécessité de prendre rapidement les mesures qui s'imposent m'a conduit à convoquer ce Conseil municipal en urgence en réduisant, en application de l'article 2121.12 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, le délai de convocation de 5 jours à 2 jours.

L'ordre du jour de notre réunion porte sur trois points :

* Résiliation anticipée partielle du bail emphytéotique passé avec le SUA Omnisports sur le complexe Armandie

* SAOS Sporting Union Agen Lot-et-Garonne -Convention de prestation de services

* Développement de l'école de rugby du SUA - Avenant à la convention de partenariat avec l'association SUA Rugby

Nous devons maintenant, en application de l'alinéa 4 de ce même article L 2121.12 nous prononcer sur l'urgence.

M. MARSAN

M. le Maire, je ne vois pas en quoi nous avons à répondre à cette convocation d'urgence.

En ce qui me concerne, je juge que nous n'avons pas à obéir au diktat des dirigeants d'un club sportif professionnel, qui se sont révélés incapables d'appliquer une gestion saine pour leur club, et qui nous placent maintenant devant le fait accompli.

Je ne vois pas pourquoi ces gens, qui se sont montrés incapables de gérer leur club, profiteraient aujourd'hui de l'argent public pour s'en sortir momentanément. Leur demande me choque et nous n'avons pas à y répondre.

Je vous remercie.

Dr CHOLLET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 32 VOIX FAVORABLES, 1 VOIX CONTRE (M. MARSAN) ET 1 ABSTENTION (M. BEDOURET)

1°) APPROUVE la décision de Monsieur le Maire de convoquer le présent Conseil municipal en utilisant la procédure d'urgence et en réduisant de 5 à 2 jours le délai de convocation

2°) DELIBERE sur l'entier ordre du jour

02 - RESILIATION ANTICIPEE PARTIELLE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE PASSE AVEC LE SUA OMNISPORTS SUR LE COMPLEXE D'ARMANDIE

Docteur CHOLLET, Maire

La ville d'Agen est liée, avec le Sporting Union Agenais par un bail emphytéotique en date des 11 et 12 mars 1971.

Aux termes de ce bail et des avenants qui l'ont modifié, le SUA Omnisports dispose de l'ensemble des installations sportives affectées au tennis et au rugby jusqu'en 2046.

La Ville d'Agen souhaite procéder à la résiliation anticipée de ce bail, pour ce qui concerne les terrains et équipements affectés au rugby.

Cette résiliation garantit la maîtrise publique des installations d'Armandie et offre la possibilité d'utiliser ces installations pour tous types de manifestations, la vocation rugbyistique restant bien entendu principale et prioritaire.

Cette résiliation permet à chaque partenaire de se recentrer sur ses missions : la ville a la charge de l'entretien et de l'adaptation des équipements aux besoins, les clubs jouant leur rôle associatif de formation et animation de la vie sportive.

Les service fiscaux, consultés, ont évalué cette indemnité, sur la base des états fournis par la Ville d'Agen, le SUA Omnisports, le SUA Rugby et la SAOS, à 2 500 KF avec une marge d'appréciation de plus ou moins 15 %/

Cette résiliation étant opérée, une convention devra être signée concomitamment. Elle sera mise au point en concertation avec le SUA Rugby et soumise au prochain conseil municipal. Ses grandes lignes seront les suivantes :

L'association SUA Rugby pourra continuer à disposer gratuitement de l'ensemble des installations d'Armandie pour son usage sportif propre et pour les manifestations placées sous la responsabilité de la Fédération Française de Rugby et celles déléguées à la SAOS, dans le cadre d'une convention annuelle renouvelable.

La Ville, quant à elle, se réservera le droit exclusif de disposer des équipements pour toute autre utilisation à sa convenance ; un planning annuel sera établi après concertation avec l'association.

Dr VEYRET

Je vais faire un tour d'horizon qui va aborder les trois rapports, mais je vais axer plus spécialement mon intervention sur le problème du bail emphytéotique.

Qui pourrait nier le rôle fondamental que joue le rugby, et plus particulièrement le SUA, dans la vie des Agenais et, disons-le, de tous les lot-et-garonnais ? Club mythique s'il en est, c'est un véritable choc qui nous a tous saisi de la révélation des difficultés qu'il traverse aujourd'hui.

Les collectivités locales, depuis toujours, ont eu à l'égard de ce club phare, une attention particulière et ne peuvent donc rester indifférentes à la situation d'aujourd'hui, d'autant que l'image de la ville d'Agen et de son agglomération est fortement liée à l'existence de son club.

La réunion extraordinaire d'aujourd'hui trouve donc toute sa justification et a le mérite de pouvoir nous faire nous exprimer les uns et les autres dans un débat démocratique et transparent, dont je ne doute pas qu'il permettra aux Agenais de comprendre les choix qui seront les nôtres à la fin de cette soirée.

Certains d'entre nous sont, à des degrés divers, informés depuis longtemps de la situation difficile, et peut être aurions nous dû nous réunir plus précocement pour pouvoir envisager les solutions qui pouvaient être proposées avant l'urgence d'aujourd'hui, tant la date du 3 novembre prochain me semble proche pour débattre dans la sérénité. Car, de la solution proposée ce soir découlera, à mon sens, la philosophie qui prévaudra dans l'avenir au niveau du SUA.

AGEN peut-il être le siège d'un club d'élite du rugby français d'aujourd'hui et à quelles conditions ?

Le rugby est en pleine mutation dans notre pays et dans le monde d'une manière générale. La professionnalisation qui débute modifie considérablement l'état d'esprit et l'éthique de ce sport. Même si, à titre personnel, je suis réservé sur le bien-fondé de cette professionnalisation, je dois bien convenir qu'aucun club, voulant se maintenir dans l'élite qui sera la règle lors de la mise en place d'une seule division, ne pouvait rester inactif. Les budgets explosent, celui du SUA est passé de 10 Millions à 35 Millions de francs en 3 ans, et la médiatisation télévisuelle, avec sa manne financière prévisible, a fait revoir à la hausse la rémunération des joueurs.

La structure même des clubs s'est modifiée avec la création des SAOS qui sont de véritables entreprises, aux règles de gestion strictes appartenant au domaine commercial, et modifiant considérablement les possibilités de financements publics. Malheureusement les affaires qui ont trop souvent fait la une des journaux dans des sports depuis longtemps professionnels, justifient à mes yeux la prudence du législateur qui a institué ces règles de fonctionnement et de séparation de ce qui est commercial d'avec les finances publiques.

L'exemple du football en matière de rémunération des joueurs a, quelque part, un goût amer en comparaison des difficultés que rencontrent bon nombre de nos concitoyens, d'autant que ces mêmes joueurs sont devenus de véritables mercenaires -mais comment le leur reprocher, tant les propositions qui leur sont faites les amènent très légitimement à privilégier leur intérêt personnel-. J'ai peur que le rugby, même s'il n'a pas pour l'instant atteint les mêmes sommets, ne s'engage sur cette pente. La preuve en est, la frénésie qui a prévalu à l'inter-saison et qui se

solde aujourd'hui par les sanctions qui ont été prononcées à l'encontre de nombreux très grands clubs tout aussi prestigieux, et qui menace Agen dans quelques jours.

Bien malin sera celui qui pourra dire comment va évoluer notre sport fétiche à l'horizon de la prochaine décennie. Dans certains pays, -plutôt dans l'hémisphère sud- l'équipe nationale est devenue elle-même une structure indépendante qui rémunère les joueurs et qui participe à un véritable championnat international mettant en péril la qualité des championnats nationaux. La part, de plus en plus importante, des compétitions européennes risque de bousculer complètement le sponsoring et la répartition des retombées financières liées à l'audiovisuel et à la publicité.

Dans le même temps, que restera t-il pour les clubs qui n'auront pas eu la chance de se qualifier ? Comment pourront-ils retenir des joueurs de talent, indispensables pour pouvoir jouer les premiers rôles ? Comment pourront-ils conserver leurs ressources commerciales ?

A mon avis, seule une gestion rigoureuse d'entreprise capable de diversifier ses ressources auprès de divers sponsors -et indépendamment des résultats sportifs-, avec une politique salariale et donc de recrutement à hauteur de ses ambitions et de ses ressources, permettra la pérennité et bien évidemment de dégager des bénéfices pour atteindre de nouveaux objectifs. Encore faut-il que les capacités d'innovation qui restent à la SAOS soient préservées pour trouver de nouvelles ressources commerciales ; j'y reviendrai à propos du bail emphytéotique.

Dans tout cela, me direz-vous, où interviennent les finances publiques ?

Le but de l'action publique n'est pas d'intervenir dans une entreprise privée. La loi, sur ce point, est claire et nette ! Un club professionnel doit rendre une prestation en échange d'un financement et les modalités de cette prestation doivent être transparentes et réelles. A la collectivité de définir les moyens dont elle dispose pour acheter cette prestation, et comment celle-ci rentre dans la politique qu'elle entend mettre en place. Il est évident que les villes moyennes comme Agen, ne disposent pas des mêmes capacités que les grandes villes. Pourtant, s'il n'est pas envisageable que nous nous désintéressions du sort du SUA, il n'est pas possible non plus d'ignorer les difficultés qu'il rencontre et que rencontrent aussi bon nombre d'associations sportives de notre ville et qui ont toutes les peines du monde à obtenir des moyens supplémentaires qui leur font souvent cruellement défaut. Ces associations ont un rôle tout aussi important par le lien social qu'elles créent dans notre ville et je ne voudrais pas voir leur ligne budgétaire subir le contre coup des choix qu'il nous faudra faire cette année, mais aussi dans les années à venir, en faveur du SUA.

Une autre solution serait de faire des choix dans nos investissements. Mais alors que choisir quand on connaît les besoins de notre ville en matière de voirie, de restructuration de quartiers, de politique de la ville, de politique scolaire et culturelle. A moins, bien évidemment, qu'on ne se tourne vers la fiscalité.

De tout cela je retiens, pour ma part, que la survie du SUA au niveau de l'élite passe, avant tout, par une gestion performante, par une solution commerciale de recherche

de nouveaux sponsors, d'autant que le dos du maillot est encore libre, par le développement de nouveaux produits de promotion et que les collectivités, si elles peuvent améliorer leurs appuis, ne peuvent le faire que dans des limites raisonnables. C'est la condition pour qu'Agen reste dans l'élite. Aujourd'hui toutefois, il nous faut sortir de l'ornière. Je connais la difficulté qu'il y a à trouver de nouveaux partenaires : je m'y emploie depuis une dizaine de jours en faisant feu de mes amitiés nationales, avec des résultats médiocres tant la méfiance prévaut. Et je dois dire en cela, que certains commentaires parus dans la presse sportive spécialisée ainsi que les mots parfois durs de dirigeants de clubs concurrents qui préfèrent assurer leur victoire sans aller sur la pelouse, ne favorisent pas nos démarches.

Il nous faut, en tout cas ce soir, proposer une solution pour que le 3 Novembre, nous ne soyons pas rétrogradés. Quand bien même nous le serions, il nous faut de toute façon essayer d'éviter le dépôt de bilan ! Mais avant de se prononcer, il est légitime de demander des explications, d'obtenir toutes les informations sur la situation réelle des finances du club et de pointer les responsabilités qui ont amené le club dans la position où il se trouve, et le pourquoi d'une dégradation des finances passées si longtemps inaperçue.

Si j'en crois les informations que j'ai pu glaner çà et là, il y a trois ans, le SUA était riche d'un matelas financier de près de 10 Millions de francs. Du fait de l'évolution actuelle du rugby, il avait terminé la saison 1998/1999 avec un résultat négatif de 1 790 000 F qui laissait présager des difficultés plus importantes. Malgré un plan de gestion pour 1999/2000, on se retrouve au 30 juin avec un déficit de 10 Millions de francs qui semble t-il est apparu en 1 mois ; et enfin pour la saison 2000/2001, on prévoit un déficit de 7,6 Millions mais qui a plus de chance d'avoisiner les 10 Millions. Et je ne sais rien sur ce que l'on peut prévoir pour 2001/2002. Il m'a été rapporté que l'on avait confondu rémunération brute et nette dans le salaire des joueurs et que les charges sociales avaient été sous-estimées.

Vous comprendrez qu'à l'image des sponsors réunis il y a quelques jours, notre conseil municipal et les agenais dans leur ensemble sont en droit d'obtenir tout éclaircissement quant aux responsabilités qui ont amené à cette situation et quant à l'évolution prévisible des besoins dans les années qui viennent.

Vous-même, Monsieur le Maire, qui avez la responsabilité de l'utilisation de l'argent des agenais, comment se fait-il que vous n'ayez pas été informé de la situation et de l'utilisation des financements que nous votons et vous ne vous en soyez pas fait l'écho auprès de nous ?

Vous comprendrez sans peine, je le pense, que nous qui sommes les garants de l'intérêt des contribuables agenais, nous soyons en droit d'exiger toutes ces explications ! De la même façon, peut-on expliquer pourquoi brutalement certains investisseurs pressentis ont retiré leur proposition potentielle après la réalisation d'un audit sérieux, laissant même au passage une participation rondlette de 6 Millions de francs assortie, si j'en crois certains bruits, d'un contrat d'image de 1,2 Millions de Francs.

Vous me permettrez ici de féliciter cette marque d'estime à l'égard de notre club.

Alors, les solutions proposées sont-elles les meilleures ?

Nous voilà donc au pied du mur et il nous faut comprendre et réfléchir sur les solutions que vous nous proposez.

Que les choses soient claires : comme nous tous ici, je suis attaché au SUA. Je suis parfaitement conscient de l'apport du SUA dans la vie quotidienne de notre ville, de notre agglomération, de notre département. Je suis parfaitement conscient des retombées économiques des matchs. Ma volonté est de sortir notre club du bourbier dans lequel il se trouve et faire en sorte que nous puissions encore rêver de gloire et de victoires acquises sur les pelouses françaises et européennes les plus prestigieuses. Dès mon arrivée à Agen, j'ai acheté ma carte du SUA pour venir soutenir notre équipe, j'ai suivi le club en déplacement chaque fois que je l'ai pu et, bien avant les phases finales, quand sous la pluie et dans le froid, nous étions moins nombreux qu'au printemps à rêver de finale à Paris.

Quand ma position de député pouvait débloquent des situations préjudiciables à la vie de nos joueurs ou de nos cadres, j'ai été présent. Je viens de donner de mes deniers personnels pour apporter ma contribution aux amis du SUA. Mais ce que fait Alain Veyret, avec les ressources qui lui sont propres, n'a rien à voir avec l' élu municipal qui se doit avant tout de veiller à l'intérêt des contribuables qui lui ont fait confiance même si, à titre personnel, il serait enclin à être généreux. Gardons-nous d'être trop généreux avec l'argent public, avec l'argent des autres. D'autant que les règles qui régissent les rapports entre collectivités et les SAOS sont strictement encadrées et qu'il serait dommage qu'un contrôle de légalité mette demain tout le monde en grandes difficultés.

Si j'en crois mes informations, la Société Anonyme à Objet Sportif doit effectuer une augmentation de capital de 8 Millions de francs pour rétablir ses fonds propres. Nous ne sommes pas partie prenante dans cette opération. Il s'agit d'un abandon de créance et d'un autre côté d'un apport de 2 Millions de francs de l'association actuellement actionnaire majoritaire.

Par ailleurs, le rétablissement de l'équilibre budgétaire pour la saison en cours passe par une réduction des dépenses de 3,5 Millions et un apport de 5,5 Millions d'argent frais.

Qu'en est-il de la réduction des dépenses, qui passe par la réduction de la rémunération des joueurs de 2,5 Millions de francs et la réduction des frais généraux à 1 Million ?

Quant à l'apport, il était de 2 Millions auprès des sympathisants du club : les a-t-on réunis ? Et par une contribution des collectivités territoriales à hauteur de 3,5 Millions, le Conseil général nous invite jeudi, lors de la commission permanente, à envisager une contribution de 2 Millions de francs ; mais rien n'est encore décidé. La Communauté d'agglomération a-t-elle été sollicitée ? Et nous, pourquoi amènerions-nous près de 4 Millions, ce qui, avec le million déjà voté, représente déjà plus que l'effort sollicité pour l'ensemble de la collectivité ? Sans compte que nous fournissons

déjà pour l'entretien du stade, des prestations et que nous mettons du personnel à disposition.

Si les deux délibérations concernant la SAOS et l'Ecole de rugby n'amèneront, de notre part, que quelques commentaires sur la manière dont les prestations seront réalisées, elles nous paraissent conformes à l'esprit de la loi et doivent être considérées comme une aide exceptionnelle dans un contexte exceptionnel.

Il n'en va pas de même de la proposition que vous faites en ce qui concerne le rachat du bail emphytéotique. L'analyse de celui-ci est d'ailleurs édifiante, en particulier sur le montant perçu par la ville : 400 F/an de loyer, et sur la gestion de la Bodéga.

Il ne me paraît pas sain que la ville rachète un bail qui ne lui rapporte rien -et n'aurait pas dû lui coûter- pour ensuite le mettre à disposition gratuite, d'autant que l'usage par la ville de ces terrains lors d'organisations de manifestations en propre ne me semble jamais avoir posé de problème (je prends pour exemple, la soirée Philippe Sella).

Vous me permettrez dans ce dossier, de défendre l'intérêt des contribuables agenais, car c'est notre devoir. En l'état, nous ne pourrions pas voter cette délibération.

Nous ne sommes pas pour autant des irresponsables qui refuseraient de donner sa change au SUA, et nous vous proposons d'autres solutions dont je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir faire voter le choix à bulletin secret par notre Conseil.

Nous vous proposons :

- 1) dans le cadre des compétences économiques de la CAA, qu'il soit proposé à la SAOS une avance de trésorerie remboursable, dont les modalités de remboursement prévoient les difficultés actuellement rencontrées jusqu'à retour à meilleure fortune,
- 2) la deuxième proposition, qui pourrait se substituer, entre dans le cadre du rachat du bail emphytéotique. Je vous demande de prévoir un loyer en contrepartie de l'utilisation des équipements et dont le montant pourrait être équivalent aux annuités d'un emprunt que la ville d'Agen contracterait pour financer le rachat du bail.

Ainsi, mes chers collègues, nous nous honorerions d'aider le club en difficulté tout en préservant l'intérêt des contribuables agenais.

M. MARSAN

La résiliation du bail emphytéotique ne changera rien, dans les faits, ni pour le club ni pour la Ville. C'est simplement une astuce technique pour camoufler une subvention de 2,5 Millions de francs, sans aucun retour. Uniquement pour donner

l'argent du contribuable agenais à un club dont la comptabilité est, pour le moins, trouble.

Pour cette raison, je voterai contre.

En outre, M. le Maire, expliquez moi comment vous avez évalué ce que vous appelez "*indemnité due*" à 2 875 000 F soit le maximum admis par les services fiscaux. Pourquoi 15 % de plus que ce qui était estimé normal et pas 15 % de moins par exemple ? Si ce n'est que vous faites en sorte que nous donnions, ce soir, le maximum au club.

Dr CHOLLET

Je crois que cela est vrai.

M. ORENSTEIN

M. le Maire, dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que ce bail risquait d'échapper à la ville d'Agen. Pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Dr CHOLLET

Parce que l'association, pour l'instant, est actionnaire majoritaire de la SAOS à 98 %. Imaginez que la SAOS soit en difficulté, en dépôt de bilan par exemple ; elle se retournera vers l'association qui devra y répondre avec ses biens. Et si ses biens sont les terrains d'Armandie -les tribunes et tout l'équipement-, voyez dans quelle impasse nous serions.

Je vous assure que, depuis que je suis dans cette maison, je vis mal ce bail emphytéotique. Car il faut en rétablir l'histoire : il faut rendre hommage aux fondateurs du SUA, à ceux qui se sont impliqués et qui ont fait que nous avons un stade de rugby des plus appréciés du sud-ouest. Par exemple, il faut savoir que la Ville d'Agen, dans la réfection des grandes tribunes, n'aurait pas fait de loges s'il n'y avait pas eu une contribution de l'association elle-même et des sponsors du club. Mais nous étions dans une situation qui le permettait.

Aujourd'hui, avec la professionnalisation et ses exigences sur le plan commercial, nous avons un patrimoine en danger. C'est pourquoi nous faisons en sorte qu'Armandie demeure un bien public. Et nous le faisons aussi largement que possible -ce que n'approuve pas M. Marsan, et il en a le droit-. Et bien évidemment, l'association, majoritaire de la SAOS, fera ce qu'elle voudra de cette somme et en prendra la responsabilité.

Mais, je voudrais préciser à M. Veyret que nous ne faisons pas un chèque en blanc mais que nous préservons un bien public. Et c'est pourquoi je vous demande de bien réfléchir là-dessus : peut-être aurions-nous du en discuter ensemble avant. Mais nous devons sauver le patrimoine communal.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, si vous le permettez, je ferai quelques commentaires sur les interventions finalement assez proches des deux interlocuteurs précédents.

Sur celle du Front National...

M. MARSAN

Je ne suis plus Front National.

M. DIONIS du SEJOUR

Je vous prie de m'excuser. Sur l'intervention de M. Marsan, il y a un cas de gestion du Front National qui peut nous éclairer et qui a concerné le Racing club toulonnais.

Que s'est-il passé pour le Racing club toulonnais ? Des difficultés financières, c'est vrai. La municipalité Front national, sous un angle de défense de l'argent public, dit : "*non, nous ne soutiendrons pas le Racing club toulonnais*". Et après tout, cela peut être une position, même si ce n'est pas la nôtre ce soir. Quinze jours après, la municipalité toulonnaise a changé d'avis et dit oui. Entre temps, la DNACG avait pris ses responsabilités et avait plongé le club de Toulon où il se trouve aujourd'hui, soit en élite 2.

Ce que nous avons voulu aujourd'hui, et je rends hommage à la cohérence de notre démarche et à sa promptitude, c'est décider de manière claire et non ambiguë d'éviter la situation de Toulon et la relégation.

Je reviens maintenant à ce qu'a dit Alain Veyret, à savoir l'avenir inéluctable des villes moyennes dans le professionnalisme. Le bout de la logique, c'est la D1 de foot, nous sommes d'accords. Je note qu'il y a Guingamp, qu'il y a Auxerre, Sedan, Bastia. Ce sont des villes moyennes de notre taille, et cela signifie que le sport reste le sport, avec une alchimie spéciale, et qu'à condition de trouver un chemin qui sera le chemin agenais, il y a un avenir professionnel pour les villes moyennes -la division 1 de foot en est l'illustration-.

Pour délibérer ce soir dans l'urgence, nous avons un vide juridique et le législateur a sa part de responsabilité. Nous avons une bonne loi -celle de juillet 2000 concernant l'encadrement du sport professionnel-. Simplement nous nous trouvons, plusieurs mois après, sans décret, donc en difficulté. Et plus de promptitude et de logistique aurait aidé.

Je dis aussi à Alain Veyret qu'il peut avoir la parole de cette municipalité, bien évidemment, sur le respect des autres associations, petites et moyennes. Il y va de l'honneur de cette municipalité et nous vous donnons rendez-vous le 18 décembre pour vous prouver que tout le budget des associations sera respecté. Et la raison en

est que cette municipalité a géré correctement les finances de la ville depuis 11 ans, ce qui nous permettra de tenir parole le 18 décembre.

J'ai entendu vos efforts pour trouver un sponsor. Mais ce n'était pas là ce que nous vous attendions de vous. Nous vous attendions avec votre mandat de député. Car nous avons entendu des paroles inadmissibles de la part du Président de la Ligue, des paroles anti-agenaises. Avez-vous, grâce à votre mandat de député, alerté le Ministère de tutelle pour qu'Agen ait droit à une instruction équitable vendredi ? L'avez-vous fait ?

D'autre part, lorsque l'on demande que la Ville soit éclairée de tous les comptes, soyons précis. La ville n'a pas à entrer dans la gestion d'une société anonyme.

Vous proposez enfin une avance de trésorerie à une société anonyme : je regrette de vous rappeler que cela est strictement interdit par la loi. Travaillez la loi sur la décentralisation. Quant au loyer, regardez le montage qui vous est proposé : bien entendu, la SAOS continuera à verser à l'association le loyer inscrit dans le budget ; il est de 120 000 F par mois et de 1,5 Millions par an.

M. le Maire, je voudrais aussi me prononcer sur le vote, et je le fais aussi au nom des collègues de la majorité municipale. Vous nous demandez, ce soir, d'approuver dans l'urgence un plan de soutien au SUA et une modification profonde des liens tissés entre la ville et le club.

Je voudrais d'abord dire que comme vous, ma première réaction lorsque nous avons connu l'étendue des difficultés du club, a été une réaction de stupéfaction, voire même une réaction de colère. Comme tous les agenais, nous aspirons à la rigueur dans la gestion de l'argent public et associatif. Et nous sommes comme tous les citoyens exaspérés devant la multiplication des dossiers ayants des difficultés financières de tous ordres. Exaspérés aussi lorsque l'argent public est appelé trop facilement pour combler tous les manquements. Il est clair qu'il faut et qu'il faudra répondre à cette exigence de transparence et de rigueur. Les agenais sont en droit de demander à leur club toute la lumière sur le passé et un changement complet de méthode de gestion pour le futur. Même si des circonstances atténuantes existent, et le virage vers le professionnalisme accéléré en est une, la ville -là où est sa place, c'est à dire au niveau de l'association- devra peser de tout son poids pour que soit mise en place une gestion moderne irréprochable.

Reste qu'au delà des mots, l'avenir du club se joue vendredi, et que nous devons répondre aujourd'hui d'une manière non ambiguë, par un oui ou un non à une question simple : le SUA doit-il être sauvé d'une relégation en élite 2. Et je note que la réponse de l'opposition est assez claire là-dessus.

A cette question, en conscience et sur le fond, nous répondons oui. D'abord parce que le rugby, c'est notre culture populaire agenaise : lorsque nos enfants veulent s'amuser dans une cour de récréation, il font du rugby à toucher. Quand les agenais veulent passer une bonne journée de dimanche, ils vont à Armandie. Quand Agen produit des champions, c'est souvent des champions de rugby : Sella, Lacroix ou Basquet. Mais il ne faut pas croire qu'une telle culture est éternelle sans effort : il y faut de la passion, des parents et des éducateurs pour transmettre un tel patrimoine.

Et la ville a clairement ici son rôle à jouer, à côté des familles et de ceux qui passent leurs dimanche à côté des équipes de jeunes. Et c'est d'abord à cette culture que nous apportons notre soutien ce soir.

Mais c'est aussi parce que le rugby moderne et professionnel est un formidable vecteur d'image qu'il faut se mobiliser ce soir. Qu'on le veuille ou non, nous entrons dans la société de l'information. Et seront prospères les territoires qui sauront se faire connaître. Le rugby professionnel est un atout médiatique majeur dans le cadre d'un projet territorial agenais. Cet atout, nous l'avons aujourd'hui dans notre jeu, et notre vision serait à bien court terme si, par manque d'énergie pour franchir une crise, nous osions le gaspiller.

Encore fallait-il que notre réponse municipale soit à la fois rapide compte tenu de l'urgence, porteuse d'avenir et irréprochable sur le plan administratif. Le plan que vous nous proposez, M. le Maire, répond à ces trois exigences. Notre club aura dans son dossier vendredi une délibération solennelle, crédibilisant de manière décisive sa volonté de redressement financier.

Notre réponse est aussi porteuse d'avenir. Et je suis surpris de la réponse de l'opposition. Elle se concentre sur l'entretien d'infrastructures de qualité, elle interdit dans le futur leur confiscation au profit d'un projet privé. Elle tisse de nouvelles relations entre le club et la ville, au niveau de l'école de rugby, au niveau des jeunes, au niveau de notre patrimoine culturel. Dans le même temps, elle met une distance souhaitable entre d'une part l'équipe première et la SAOS et d'autre part la Ville. Aux futurs dirigeants de relever avant le 30 Juin prochain le défi du professionnalisme, et donc celui de l'arrivée probable de nouveaux actionnaires capables de financer le club.

Il fallait enfin que notre réponse soit irréprochable au plan administratif. Et je tiens à féliciter ce soir l'administration municipale qui s'est mobilisée à nos côtés pour la construire. Derrière vous, M. le Maire, la ville a su réagir de manière forte, rapidement, tout en gardant la tête froide et avec une vision d'avenir : nous tenons à vous en rendre un hommage personnel. En agissant ainsi, elle s'est mis à l'unisson des forces vives de la ville. Il faudrait être sourd pour ne pas entendre les rumeurs de la ville : celle des supporters, des entrepreneurs, des jeunes, des anciens, des familles. La rumeur est claire : sauvez le club. Commencez par là, nous remettrons les pendules à l'heure après.

En approuvant les décisions que vous nous présentez, la ville sera au cœur de cette réaction collective. Elle fait son devoir, un devoir d'avenir.

Dr VEYRET

Je voudrais répondre pour dire à M. Dionis du Séjour qu'il n'a pas du écouter l'ensemble de mon discours. Car je ne crois pas qu'à aucun moment, nous ayons pu dire que la ville devait faire une avance de trésorerie. J'ai par contre bien insisté pour dire que ce devait être la Communauté d'agglomération, dans la mesure où elle a une compétence économique qui permet de rentrer dans le cadre de la légalité. C'est tellement vrai que je vous rappelle que le Conseil régional -qui a une

compétence économique- peut le faire, et que le Conseil général l'a déjà fait pour un certain nombre de dossiers.

En ce qui concerne la loi, elle a été votée cet été et si les décrets ne sont pas tous sortis, il n'en demeure pas moins que des directives ont été données aux administrations déconcentrées de l'Etat, et qu'il suffit de les demander au Préfet pour les avoir. Ce que j'ai fait moi-même, et je constate que ces directives nous permettent d'encadrer parfaitement toutes les interventions que nous pourrions faire. Je vous signale d'ailleurs que lorsque vous rédigez les rapports 2 et 3, vous respectez parfaitement les critères de cette loi. On peut donc approuver ces délibérations.

Quand vous dites que nous nous opposons à un certain nombre de choses, c'est faux. Nous sommes d'accord pour sauver le club. A la différence près qu'au lieu de donner cet argent, vous voulons le prêter de façon à pouvoir le récupérer. Car comme vous l'avez souligné, il s'agit d'un sport professionnel et d'une entreprise privée qui a vocation à faire des bénéfices.

D'autre part, je ne crois pas avoir dit, une seule fois, qu'une ville moyenne devait être privée de sport professionnel. J'ai simplement dit qu'elle devait s'en donner les moyens, et savoir comment gérer ses budgets.

J'ai dit que l'intervention publique ne permet pas de sauver un sport professionnel si cette intervention publique est majeure. Le public peut venir pour aider à un moment, dans une difficulté, et à condition que les contribuables puissent voir dans la transparence ce que l'on fait de leur argent et espérer le retour de l'investissement mis par leurs impôts.

Lorsque nous proposons 6 Millions de francs comme on le fait aujourd'hui, cela représente un coût d'environ 600 F par foyer fiscal. Et l'on est en droit de se demander si, lorsque le club sera revenu à une meilleure fortune, il ne sera pas en mesure de rembourser cette avance qui lui aura été faite.

Quant au bail emphytéotique, vous donnez un bail gratuit. Je le regrette car on pourrait demander 100 000 F par an, ce qui couvrirait largement un emprunt sur 20 ou 25 ans de la somme apportée. Cela ne gênerait pas un club qui a quand même 35 Millions de budget, et cela permettrait aux agenais de récupérer leur mise.

M. BEDOURET

En parlant de surdit , je vous rappelle, M. Dionis du S jour, qu'  un certain moment, un club important qui d veloppait une image int ressante -je parle du basket- vous avait demand  de l'aider. Et il semble qu'  cette  poque, vous  tiez rest  compl tement sourd.

Dr CHOLLET

Ne dites pas que nous sommes restés sourds aux problèmes du club de basket. Nous l'avons aidé autant que nous avons pu. Malheureusement il a dégringolé, et nous n'avons pas diminué pour autant le secours qui est le nôtre.

M. BEDOURET

Attendez, M. le Maire, je n'ai pas fini. Concernant la rumeur agenaise, vous devriez analyser plus finement la rumeur agenaise du moment quant à la rigueur de la gestion du club, quant au maintien des dirigeants actuels. Car vous allez avoir des surprises.

M. RAUNIER

Si vous me le permettez, M. le Maire, je demanderai à mes collègues de dépassionner le débat, et surtout de ne pas le politiser.

Nous parlons d'un club professionnel mais aussi d'une association qui est toujours actionnaire majoritaire, ne l'oublions pas, de la SAOS. Alors, où est le professionnalisme lorsque c'est l'association qui est majoritaire ?

Nous nous sommes trouvés bien sûr dans une période difficile, où à partir d'un budget de 7 Millions de francs nous sommes passé à 35 Millions. Mettez-vous à la place de gens qui géraient d'une certaine façon et qui ont du gérer de façon tout à fait différente. Avec aussi l'arrivée d'investisseurs privés, qui ne s'est pas très bien passée car des différences d'état d'esprit existent entre ces personnes. Ne condamnons pas trop vite, ne faisons pas de procès d'intention -nous ne savons pas vraiment comment cela s'est passé, même si nous pouvons l'imaginer-. Pensons surtout que ces gens ont fait des efforts pour gérer ce club, pour lui permettre de rester en élite. Nous essayons ce soir de l'y maintenir. Je ne pense pas que cette situation se reproduira tous les ans. N'exagérons pas l'action de la ville : c'est une reprise partielle de bail emphytéotique. M. le Maire nous a expliqué que cela était important et presque obligatoire et tout le monde est d'accord là-dessus. Nous allons par ailleurs, verser deux fois 500 000 F, dont la moitié était déjà prévue. Je ne pense pas que nous allons révolutionner les finances de la ville avec ce dossier.

Dr VEYRET

J'aimerais répondre et, de plus, de façon tout à fait dépassionnée. Je ne pense pas que nous essayons de politiser la chose. Mais nous essayons de raisonner valablement en fonction de la situation.

Nous sommes parfaitement conscients de la situation dans laquelle se trouve le club. Et lorsque vous nous dites que cela ne doit être qu'une action ponctuelle, nous avons le droit de nous interroger, dans la mesure où le budget 2000/2001 prévoit déjà un trou de 10 Millions, et que nous n'avons aucune idée sur le budget prévisionnel pour 2001/2002.

Je me pose aussi des questions sur la difficulté que nous avons aujourd'hui pour trouver un sponsor qui puisse amener la somme que les collectivités territoriales vont apporter cette année . somme qui est importante puisque nous demandons ici 1 Million de francs supplémentaire pour la SAOS et l'école de rugby.

Entre parenthèses, je dirai à M. Dionis du Séjour qu'il est étonnant que l'on s'aperçoive aujourd'hui des besoins de l'école de rugby, alors que nous avons déjà voté une subvention il y a quelques mois, sur le même sujet. Ne tombons pas dans l'hypocrisie. D'ailleurs se pose ici un problème de légalité quant à la possibilité du passage de la subvention à l'école de rugby destinée aux jeunes, vers la SAOS.

Car soyons honnêtes. Reconnaissez que c'est la SAOS qui est en déficit et que si nous faisons une intervention d'urgence aujourd'hui, c'est par des moyens détournés, pour donner à l'association une liberté de manœuvre afin qu'elle puisse, au niveau de l'augmentation de capital, aider la SAOS.

Dr CHOLLET

Pas pour l'école de rugby. Je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi, avec une commisération qui va dans tous les sens. La démagogie a des limites.

Dr VEYRET

M. le Maire, calmez-vous et laissez-moi parler. Je ne dis rien d'extraordinaire quand je dis que si l'on fait une réunion d'urgence sur le problème du SUA par rapport au 3 Novembre et que l'on nous propose trois délibérations, ces trois délibérations doivent servir à redresser financièrement ce club. Car sinon, ce n'était pas la peine de faire une réunion d'urgence sur le problème de l'école de rugby.

En dehors de cette parenthèse, je pense que nous allons avoir des problèmes dans les années à venir. Car personne ne peut dire comment va évoluer le rugby professionnel et combien cela va coûter. Les salaires vont-ils diminuer ? Des clubs vont-ils disparaître et, comme en Angleterre, libérer un certain nombre de joueurs qui amènera une diminution des salaires ? Ou bien resterons-nous à la même hauteur de budget et devront nous trouver 35 Millions ? Quelles seront les aides à apporter par les collectivités locales pour parvenir à ces 35 Millions de budget lorsque l'on sait que les sponsors ne se bousculent pas à la porte pour l'instant. Nous pouvons très honnêtement nous poser ces questions.

En ce qui concerne le bail emphytéotique, cette action sera forcément ponctuelle. On peut donc, peut être, sauver la situation aujourd'hui. Mais demain la situation peut se dégrader. Et on pourrait envisager que l'aide apportée aujourd'hui sur le bail emphytéotique -et je ne vois pas comment on peut être lésé sur un bail emphytéotique, mais passons- aboutisse non pas comme vous le prévoyez dans la délibération à l'absence de loyer, mais à un loyer tout à fait raisonnable de 100 000 F par an. Ce n'est quand même pas la mer à boire et cela permettrait une utilisation plus raisonnable, vis à vis des agenais, des fonds publics.

M. LOUART

Comment voulez vous qu'un club puisse préparer ses budgets ? Depuis 5 ans, la ligue donne un modèle en début de championnat et change à moitié saison. Cela ne peut pas fonctionner et il est normal qu'à force, les sponsors quittent le rugby.

Cette année, pour la première fois, il a été défini qu'en fin de saison, il ne resterait plus que 16 clubs pour re-concentrer les forces.

Dr CHOLLET

Imaginez que vous changiez la constitution tous les trois mois, cela poserait des problèmes à la République.

M. DIONIS du SEJOUR

Toutes les positions sont acceptables et dignes, à condition qu'elles soient claires. Si j'ai bien compris ce que dit aujourd'hui le P.S., il ne votera pas la délibération sur le bail emphytéotique...

Dr VEYRET

Nous n'avons pas dit cela.

M. DIONIS du SEJOUR

Je n'ai peut être pas bien compris mais il semble que l'on s'achemine vers la position suivante : vous ne voterez pas le rapport sur le bail emphytéotique, et vous voterez les deux autres rapports.

Je rappelle que la convention de communication existe déjà, et quelle est inscrite dans le budget prévisionnel du SUA. Ce n'est pas quelque chose qu'il y a dans la SAOS.

Il faut donc dire qu'aujourd'hui, la position du PS est d'apporter zéro franc. La position de la municipalité -et je veux le dire ici devant la presse, les supporters- est d'apporter 2,8 Millions de francs. Chacun pourra prendre ses responsabilités. Je dis bien le PS car, derrière, vous portez les valises.

M. BEDOURET

Et vous vous portez les valises de M. Lacaze.

M. DIONIS du SEJOUR

Sans doute.

M. ORENSTEIN

Si vous nous insultez, nous pouvons vous insulter aussi.

M. DIONIS du SEJOUR

Il faut avoir un peu d'humour. Et l'indépendance des verts, encore une fois, est à démontrer.

Concernant l'avance de trésorerie à la SAOS, la solution proposée de l'avance de trésorerie par une collectivité locale -qui serait la Communauté des communes- à un

club qui est une société anonyme- est illégale. Voilà la solution socialiste : zéro Francs et une solution illégale.

Concernant la maîtrise du bail, je ne comprends pas comment il n'y a pas unanimité entre nous pour dire que l'on doit conserver et re-municipaliser ce poumon vert qu'est Armandie. Il devrait vraiment y avoir là unanimité et vous êtes donc à côté de la volonté unanime de la Ville par rapport à Armandie.

Dr VEYRET

C'est surprenant car nous parlons de rugby et j'ai l'impression....

Dr CHOLLET

Nous sommes dans la mêlée.

Dr VEYRET

C'est intéressant, parce que je ne suis pas persuadé que son allant soit si grand. Je vais répondre au Président de Force Démocrate, puisqu'il interpelle le P.S.

D'abord, nous faisons deux propositions, et je me suis permis de téléphoner au service qui s'occupe du contrôle de légalité pour m'assurer qu'il était possible que la Communauté d'agglomération -qui a une compétence économique- puisse faire une avance remboursable. La réponse a été affirmative, la preuve étant que la Région et le Département le font déjà.

Mais nous savions que vous ne seriez pas d'accord pour que l'on parle de la Communauté d'agglomération, bien qu'à notre avis, le SUA est non seulement le club de la ville d'Agen mais aussi celui de toute l'agglomération et même du département.

La seule chose que nous demandons est que vous mettiez un loyer, et non pas la gratuité. C'est donc bien une proposition d'apport d'une somme de 2,8 Millions, remboursables sur un certain nombre d'années. Et c'est une proposition responsable vis à vis des finances publiques.

Mais j'aimerais quand même que M. Dionis du Séjour arrête de nous prendre pour des imbéciles. Car si, effectivement, l'apport prévu des collectivités, la subvention donnée à la SAOS et la subvention donnée à l'école de rugby ne font pas partie du plan de sauvegarde proposé aujourd'hui, dites-nous pourquoi ces questions se trouvent à l'ordre du jour de cette séance.

Dr CHOLLET

Je vais vous répondre. Cela n'est pas un hasard. Simplement, la première fois que M. Erbani est venu me voir, il m'a parlé des jeunes de l'école de rugby et j'avoue que

j'y ai été sensible. Et j'accroche à nos délibérations cette délibération qui concerne l'école de rugby. Sachez qu'ils ont des vestiaires en très mauvais état, qui ont été délaissés par le club. Nous veillerons que cet argent serve à cela et ne remonte pas jusqu'à la SAOS.

Je voudrais revenir à l'aspect juridique des choses. Il est vrai que la loi de juillet 2000 donne des ouvertures. Mais les décrets d'application ne sont pas sortis et beaucoup de Préfets refusent de les reconnaître.

Sachez que nous sommes aussi en relation avec des avocats parisiens spécialisés dans le domaine sportif, et qui nous ont mis en garde là-dessus. Et personnellement, je ne prends pas cette décision car elle est risquée et je tiens à ce que nous restions dans la stricte légalité.

Sur la deuxième proposition concernant le loyer, regardez bien notre dossier. S'il arrive que l'entreprise fasse des bénéfices, bien évidemment, nous pourrions demander un loyer. Mais nous faisons une convention annuelle, et nous pouvons chaque année renégocier l'ensemble. Aujourd'hui, c'est gratuit.

Dr VEYRET

Je vous cite : *"l'association SUA Rugby pourra continuer -ce qui veut dire que cela existe déjà- à disposer gratuitement des installations d'Armandie pour son usage sportif propre"*.

Ce que je propose c'est que nous demandions un loyer de 100 000 F que l'association reporte elle-même sur la SAOS, et nous nous y retrouverons.

Dr CHOLLET

Nous renégocierons tous les ans. Mais cette année, vous n'allez pas leur demander de l'air alors qu'ils manquent d'oxygène.

M. DIONIS du SEJOUR

Il y a deux choses. D'abord, on veut acheter pour maîtriser Armandie. Ensuite, la règle pour l'ensemble des associations sportives est la mise à disposition gratuite. Ici, nous ne parlons pas de la SAOS mais de l'association Rugby.

Dr CHOLLET

Et l'association fait payer la SAOS.

M. LATOUR

Il est certain que si la Ville reprend le bail emphytéotique, la convention qui existe actuellement pour la mise à disposition des terrains par l'association SUA Rugby à la SAOS tombera de plein droit. Donc l'association SUA Rugby continuera à disposer gratuitement des installations. Par contre, au besoin, nous pourrions faire payer un loyer à la SAOS, ce à quoi je pense qu'elle ne s'opposerait pas.

Mais vous faites une confusion totale entre l'association SUA Rugby et la SAOS qui sont deux entités totalement différentes.

M. JOURDES

Ne nous perdons pas dans des détails techniques, mais votons sur des choix politiques.

Nous n'avons jamais dit que nous ne voulions pas être maîtres chez nous, et nous ne sommes pas contre le fait de reprendre Armandie. Mais cet élément va servir à la fois à un but non lucratif et à un but commercial. Et dans le but commercial, si le club fonctionne bien, -ce que nous espérons- il rentrera de l'argent. Et s'il rentre de l'argent, il est normal que les agenais aient alors en retour, sous la forme d'un loyer, la somme mise à sa disposition aujourd'hui.

Le montage juridique vous appartient. La commande politique que nous faisons est celle-là : non à un chèque en blanc, non à la démagogie, oui à la responsabilité.

M. LATOUR

Je voudrais dire qu'une SAOS (une société anonyme à objet sportif) n'a pas à faire de bénéfices. Elle doit simplement équilibrer son exercice. Il est donc faux de dire qu'elle doit faire des bénéfices.

M. PINASSEAU

De toutes manières, le problème du loyer ne se pose pas puisqu'il est absolument obligatoire. A part à donner une subvention déguisée, on doit obligatoirement encaisser un loyer.

M. DIONIS du SEJOUR

Je voudrais préciser ce qui suit. Dans le montage proposé entre la SAOS et l'association, la ville rachète Armandie. Puis elle met à disposition gratuite de l'association un stade -comme elle le fait pour toutes les associations sportives-. Si vous voulez changer cela, dites-le clairement.

Dernière chose, il est prévu un loyer entre l'association et la SAOS.

M. ROBERT

Je me rends compte, au fil du débat, qu'il y a une grande confusion entre l'association et la SAOS, et qu'il y a besoin d'une pédagogie autour de ce problème.

Si j'ai bien compris, c'est qu'effectivement un loyer existe de la SAOS vers l'association. On pourrait dire : "*pourquoi l'association ne reverse t-elle pas ce loyer perçu de la SAOS à la Ville ?*" Mais alors, il faudrait que la ville remette par derrière l'équivalent en subvention.

Dr VEYRET

C'est exactement cela. Merci, M. Robert.

Dr CHOLLET

Mais tout cela se renégocie chaque année. Passons au vote maintenant.

M. MAUROUX

Pour compléter ce que vient de dire M. Robert, -et pour répondre aux rires-, si l'association reversait à la ville un loyer, cela créerait un précédent et il faudrait alors que l'ensemble des associations procèdent de façon identique.

Dr CHOLLET

Nous tenons compte de ce loyer dans la subvention donnée par la Ville.

Dr VEYRET

Un dernier mot. La seule association sportive qui est différente des autres, c'est l'association sportive du SUA Rugby. Car c'est la seule qui ait des relations avec un club professionnel. Et on connaît l'histoire des relations qui existent entre l'association actionnaire majoritaire et la SAOS, avec chacune un président à sa tête ; on connaît parfaitement l'histoire, M. Robert, mais on la tait.

A partir du moment où une association a des liens avec un club professionnel, et que cette association bénéficie d'un loyer qui lui est versé, le fait que la ville mette à disposition de l'association un stade gratuitement ne me paraît pas normal. On devrait pouvoir bénéficier d'une partie du reversement de ce loyer, d'autant plus que ce loyer en question nous permettrait de payer le prêt que nous allons faire pour racheter le bail emphytéotique.

Dr CHOLLET

La subvention de la ville à l'association -vous le savez- est une subvention qui n'est pas extraordinaire. Et il a même été reproché au Maire d'Agen de donner moins que d'autres.

Il y a des façons indirectes de donner, et celle-là en est une. Si nous faisons l'ensemble des apports de la ville d'Agen, nous pouvons considérer que nous faisons largement notre devoir vis à vis de l'association.

Mais je vous le répète et nous allons clore là-dessus, c'est une convention renouvelable tous les ans.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 26 VOIX FAVORABLES, 1 VOIX CONTRE (M. Marsan) ET 7 ABSTENTIONS (M. Jourdes, M. Orenstein, Mme Pitous, M. Bédouret, M. Veyret, M. Matéos, M. Marliac)

1/- DECIDE la résiliation amiable et partielle du bail liant la ville d'Agen au SUA Omnisports pour les installations d'Armandie.

2/- DIT que cette résiliation portera sur l'ensemble des biens affectés au rugby c'est à dire sur les parcelles cadastrées n° AX 460, 461, 462, 463, 464, 488, et le lot volume n°1 de la parcelle AX 489

3/- FIXE en accord avec les services fiscaux cette indemnité due au SUA Omnisports à 2 875 KF

4/- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au bail des 11 et 12 mars 1971 actant cette résiliation

5/- MANDATE M. le Maire pour négocier et établir les termes de la convention de mise à disposition au bénéfice de l'association SUA Rugby, sur les bases définies ci-dessus

- **6/- DIT** que cette indemnité et les frais annexes seront payés par imputation au :

A.P. n°98-09 : Bâtiments environnement
Chap. 21 : Immobilisations corporelles
Art. 21318 : Constructions - Autres bâtiments
Fonction 412 : Sport - Stades

03 - SAOS SPORTING UNION AGEN LOT-ET-GARONNE - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

M. PINASSEAU, Adjoint au Maire

Le SUA rugby est le club phare du département et son rayonnement se fait sentir dans toute la région de la moyenne Garonne.

L'histoire de ce club ainsi que son destin sont liés de façon étroite et indissociable à la Ville d'Agen. C'est pourquoi la Ville souhaite développer des actions de promotion de son identité et de partenariat avec l'équipe première gérée par la SAOS SUA Lot-et-Garonne

Il s'agit essentiellement de prestations de promotion de la Ville et d'achat de places pour assister aux rencontres sportives de l'équipe fanion, à savoir :

- location par la Ville de la moitié d'une loge bien placée ;
- achat par la Ville de 50 cartes d'abonnements pour la saison sportive ainsi que 20 places par match pour des jeunes agenais de 14 à 18 ans ;
- placer le logo de la Ville sur le stade ;
- mettre à disposition de la Ville des joueurs pour des projets particuliers, et notamment des visites pédagogiques dans les écoles primaires
- alimentation du site internet de la ville d'Agen
- participation des joueurs et du club à des évènements promotionnels de la ville
- participation du club à l'animation des quartiers concernés par le contrat de ville de l'agglomération agenaise.

L'ensemble de ces prestations est estimé à 500 KF TTC.

Ces dispositions seront précisées par une convention annuelle, à renouveler dans le cadre de la poursuite du partenariat entre la Ville et la SAOS.

M. ORENSTEIN

Nous avons dit que nous voterions cette délibération. Bien qu'à mon avis, il s'agisse d'un montage qui vaut ce qu'il vaut.

Cependant j'aimerais, dans cette convention, qu'il y ait un discernement dans les dotations de cartes d'abonnement, dans la distribution de moitié de loges ou de tribunes, de façon à ce que tout cela ne soit pas fait uniquement à sens unique.

J'aimerais aussi que, pour ce qui est de la mise à disposition des joueurs, ce ne soit pas les remplaçants des remplaçants qui se déplacent chaque fois. Car notamment au niveau des quartiers, c'est vraiment la vedette qui attire les jeunes.

J'insiste sur ces points. Car sinon, cela ne vaut pas la peine.

Dr VEYRET

Une simple question sur les montants. Nous sommes à 500 000 F. Dans le cadre des marchés publics, ne sommes-nous pas obligés de faire un appel d'offres au-delà de 300 000 F ?

M. DIONIS du SEJOUR

La question appelle une réponse précise. Effectivement, nous dépassons le seuil des 300 KF qui nécessiteraient une mise en concurrence. Mais le code des marchés publics considère que lorsqu'il y a un fournisseur unique -ce qui est le cas, puisque nous achetons des prestations-, dans ce cas, sur simple convocation de la commission d'appel d'offres, nous pouvons travailler directement. Il s'agit de l'article 104 du Code des marchés publics.

Dr CHOLLET

La réponse technique est donnée.

Passons au vote.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 33 VOIX FAVORABLES ET 1 VOIX CONTRE (M. Marsan)

1°) APPROUVE les actions de promotion et de communication pour un montant estimé à 500 KF TTC.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure conformément à l'article 308 du code des marchés publics.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

4°) DIT que les dépenses seront payées par imputation au

Chapitre 011 Charges à caractère général
Article 6238 Publicité, publications, relations publiques, divers

Fonction 415 Sport, manifestations sportives

04 - DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE DE RUGBY DU SUA - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SUA RUGBY

M. PINASSEAU, Conseiller Municipal

Le rugby fait partie du patrimoine agenais dans ses dimensions sportive, culturelle et populaire.

C'est un élément constitutif de l'identité agenaise qui a été reconnue dans sa spécificité "jeu à l'agenaise" et incarnée par de grands joueurs et éducateurs.

La Ville se doit de soutenir la diffusion et la pérennité de cet esprit rugbystique, et souhaite participer à toutes les actions de promotion de cette culture auprès des jeunes générations, de l'école de rugby jusqu'aux juniors.

Egalement, dans un vrai projet de rugby professionnel, Agen n'aura sa place que si elle est capable de produire des joueurs de haut niveau.

Pour concrétiser cette ambition, il est nécessaire de compléter le dispositif engagé par délibération du 28 juin 1999 par laquelle vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention entre la Ville et l'association SUA Rugby.

Ainsi, des moyens supplémentaires doivent être mobilisés. Il s'agit en premier lieu de renforcer les moyens humains afin de faire bénéficier les jeunes d'un encadrement suffisamment nombreux et de qualité. Il s'agit aussi d'offrir des installations et des matériels adaptés à une pédagogie moderne. Il s'agit enfin de faciliter les transports des jeunes au stade.

L'ensemble de ces nouvelles dispositions nécessite l'octroi d'une subvention de 500 KF.

M. ORENSTEIN

Nous allons voter cette délibération. Mais lorsque nous parlons du patrimoine agenais et du jeu à l'agenaise, je veux bien le croire et l'espérer.

Car je me pose la question de cette école : Agen n'a plus un seul joueur venant de cette école de rugby dans son équipe, sauf un qui joue en troisième demi de mêlée - Tandonnet pour ne pas le nommer-. Celui que nous avions avant, Troader, est parti.

M. LATOUR

Piasentini est aussi sorti de l'école de rugby.

M. ORENSTEIN

D'accord. Mais il n'en reste pas moins que lorsque M. Dionis du Séjour parle d'Auxerre, je veux bien que l'on prenne cet exemple, mais alors qu'on le prenne à la base, en parlant aussi des jeunes.

Je suis d'accord pour que cette école de rugby se développe, mais que l'on regarde alors comment, pourquoi, et où cela va mener.

Dr CHOLLET

Non seulement l'école de rugby, mais aussi le centre de formation de rugby pour lequel nous prenons en charge les salaires du directeur et du concierge. Nous y sommes impliqués et d'autant plus que le déficit dont vous parlez est tout à fait réel.

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec l'Association SUA Rugby.

2°) DIT que la dépense correspondante sera payée par imputation au :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fonction 415 : Sport, manifestations sportives

Il n'y a pas d'autres interventions ?

Permettez-moi, avant de nous quitter, d'évoquer la mémoire d'un de nos anciens collègues, conseillers municipaux. I

Il s'agit de M. Baurès qui était adjoint au Personnel dans la précédente municipalité. Et si vous le voulez bien, nous adressons unanimement un message de sympathie à son épouse et à sa fille.

La séance est levée.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Dr Paul CHOLLET

M. Philippe ROBERT